



Rouen, le 10 janvier 2017

## Consultation en vue de l'identification de nouvelles zones propices au développement de l'hydrolien pour la façade Manche Est - mer du Nord

La diversification du mix énergétique est un des piliers de la transition énergétique. La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe un objectif de 40 % d'énergie renouvelable électrique à l'horizon 2030. Les énergies renouvelables en mer doivent y contribuer pour une part importante. La programmation pluriannuelle de l'énergie adoptée le 27 octobre dernier, fixe un objectif de 200 à 2000 MW de nouveaux projets attribués d'ici 2023 pour l'hydrolien et l'éolien flottant.

Afin de pouvoir répondre à ce nouvel engagement, la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer a annoncé la nécessité de procéder à l'identification de nouvelles zones propices pour l'implantation de fermes commerciales d'hydroliennes.

Ce travail d'identification repose, dans un premier temps, sur une étude réalisée par le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) afin de définir les espaces maritimes présentant les potentiels techniques favorables, complétée ensuite des potentiels de raccordement électrique.

C'est le résultat de cette analyse pour la façade maritime Manche Est – mer du Nord que la préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, et le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord soumettent dès à présent à une large concertation qui s'appuiera sur des réunions locales, la consultation du public et le travail du Conseil maritime de la façade Manche-Est – mer-du-Nord.

Il est donné possibilité au public de s'exprimer notamment via la rubrique « consultation du public » du site internet de la direction interrégionale de la mer <u>www.dirm-memn.developpement-durable.gouv.fr</u> du 10 au 30 janvier 2017 minuit et/ou d'assister à la réunion publique programmée le 17 janvier 2017 à 19h au Salon André Michel - Gare maritime à Cherbourg-Octeville.

Conformément aux instructions de la ministre, un rapport de cette concertation lui sera transmis pour mi-février 2017.

Les préfets coordonnateurs de la façade maritime Manche Est – mer du Nord soulignent l'attention toute particulière qu'ils porteront aux expressions des acteurs de la mer et du littoral dans une démarche de conciliation des usages avec le développement économique des territoires.

## Contacts presse:

- Préfecture de la région Normandie :

Gaëlle Reverdy / 02.32.76.50.14 / pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

- Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord :

 $Service\ communication\ /\ 02.33.92.65.09\ /\ communication@premar-manche.gouv.fr$ 

- Direction interrégionale de la mer Manche Est – mer du Nord :

Mission de coordination des politiques publiques de la mer et du littoral / concertation-hydrolien.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr